

DÉPARTEMENT
DU
VAL-DE-MARNE

CANTON
DU
PLATEAU BRIARD

Tél. : 01 45 98 88 34

Télécopie : 01 45 98 74 72

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de MANDRES-LES-ROSES

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 9 DECEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le lundi neuf décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de **Monsieur le Maire, Jean-Claude PERRAULT**.

Etaient présents : Suzanne BRIOT, Yves THOREAU, Maryline LEVEQUE, Alain TRAONOUEZ, Pierrette RAUT, Jean-François GRAMPEIX, Pierre HOUDEBINE, **Adjoins au Maire**, Francine GAUDRY, Pascale PARRINELLO, Carine PICOULY, (jusqu'à 21h40) Philippe FISCHER, Micheline PETIT, Jean-Claude ANGLO, Françoise PIGAL, Stéphane DEYSINE, Cécile SABATIER, Nathalie GUESDON, Eric FERNANDEZ, Carole GUILLEMINOT, **Conseillers municipaux formant la majorité en exercice.**

Avaient donné pouvoir : Edith HENRY à Suzanne BRIOT
Stéphane SYLVAIN à Jean-Claude PERRAULT
Carine PICOULY à Maryline LEVEQUE (à partir de 21h40)

Absents : Olivier BARNAY, Frédéric BORIES, Cédric CETLIN, Guillaume CEINTRE

A été élue secrétaire : Maryline LEVEQUE

1. APPROBATION DE COMPTE-RENDU ET DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2019

Unanimité

2. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE LA DELEGATION ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Elles concernent les décisions :

- N°30/09/2019 – Convention de prestation de services avec La RUE pour une représentation le vendredi 15 novembre 2019 ;
- N°31/09/2019 – Contrat avec LM Evènement Ciel – Spectacle pyrotechnique du 8 décembre 2019 ;

- 25.00 € par journée de formation
- 17.00 € pour effectuer la tournée de reconnaissance
- 300.00 € d'IFSE complémentaire pour le coordinateur

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice 2020.

Unanimité

7. ADOPTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION-TYPE ET DE L'AVENANT DE PERIODE DE PREPARATION AU RECLASSEMENT AVEC LE CIG - PPR

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions et les avenants de Période de Préparation au Reclassement entre la Commune de Mandres-les-Roses, le Centre Interdépartemental de Gestion et l'agent reconnu inapte à ses fonctions.

Unanimité

III- URBANISME

8. ACQUISITION DE LA PARCELLE AL 75 SISE, RUE RENE THIBAUT A LA SAFER

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'acquisition au prix de 10 900 € (dix mille neuf cents euros) auquel viendront s'ajouter les frais notariés, de la parcelle cadastrée section AL numéro 75 sise rue René Thibault, d'une contenance de 4038 m².

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes notariés correspondants ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Autorise, si les circonstances le permettent, l'Établissement Public Grand Paris Sud Est Avenir à se substituer à la commune pour l'acquisition de la parcelle concernée par la présente délibération.

Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes notariés correspondants ainsi que tout document nécessaire à l'acquisition par l'Établissement Public Territorial grand Paris Sud Est Avenir, de la parcelle concernée par la présente délibération.

Unanimité

9. DENOMINATION DU SENTIER PIETON RELIANT LE CHEMIN DES CAILLOUX ET LA RUE RENE THIBAUT

Le Conseil municipal décide de nommer le sentier reliant la rue René Thibault entre le numéro 17 et le numéro 15 avec le Chemin des Cailloux entre le numéro 7 et le numéro 9, « Sentier Daniel Wayenberg ».

Autorise le Maire de Mandres-les-Roses ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Unanimité

N°32/10/2019 – Convention avec le Conservatoire de Santeny dans le cadre de l'intervention d'un professeur de danse pour l'activité « éveil corporel » destinée aux élèves de l'école maternelle de la ferme de Monsieur ;
N°33/10/2019 – Marché relatif aux prestations de nettoyage des locaux de la ville de Mandres-les-Roses ;
N°34/10/2019 – Convention de formation professionnelle continue APAVE ;
N°35/10/2019 – Convention de formation professionnelle continue APAVE ;
N°36/10/2019 – Contrat de cession du spectacle « En faim de contes » avec l'entreprise Simul et Singulis pour l'accueil de loisirs maternel ;
N°37/10/2019 – Convention avec l'ensemble Sottovoce pour une représentation le samedi 18 janvier 2020 ;
N°38/10/2019 – Acceptation du contrat d'entretien des chaudières et chaufferies de locaux communaux avec la Société DALKA ;
N°39/11/2019 – Convention avec Franck JAFFART dans le cadre du spectacle « Un tour du monde pour le Père Noël » que se déroulera à l'accueil de loisirs maternel le mardi 31 décembre 2019 ;
N°41/11/2019 – Contrat d'animation avec la Compagnie du Marin pour l'organisation de deux représentations qui auront lieu les 16 et 17 décembre 2019 à l'école élémentaire « Les Charmilles » ;
N°42/11/2019 – Acceptation du contrat d'entretien et de vérification d'installation contre la foudre de l'Eglise Saint-Thibault.

I – ADMINISTRATION GENERALE

3. GPSEA : ADOPTION D'UNE CHARTE D'ENGAGEMENT D'ACHATS ECORESPONSABLES

Le Conseil municipal adopte la Charte d'achats écoresponsables du Territoire de Grand Paris Sud Est

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la charte, ainsi que tout document afférent à cette dernière, au nom et pour le compte de la ville de Mandres-les-Roses.

Unanimité

4. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2018 – INFOCOM94

Le Conseil municipal prend acte du rapport annuel d'activité pour l'exercice 2018 du syndicat mixte du secteur central du Val-de-Marne (INFOCOM'94).

5. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2018 – EXTERIMMO/BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES : CONTRAT DE PARTENARIAT POUR LE FINANCEMENT, LA CONCEPTION, LA REALISATION ET LA MAINTENANCE DE L'ECOLE DES CHARMILLES

Le Conseil municipal prend acte du rapport annuel d'activité pour l'exercice 2018 d'Exterimmo/Bouygues énergies et services relatif au contrat de partenariat pour le financement, la conception, la réalisation et la maintenance de l'école des Charmilles

II – RESSOURCES HUMAINES

6. CREATION D'EMPLOIS ET REMUNERATION D'AGENTS RECENSEURS

Le Conseil municipal décide de créer 8 emplois d'agents recenseurs, non titulaires, à temps non complet, de désigner un coordinateur communal, de fixer la rémunération des agents à raison de :

- 3.00 € par feuille de logement

IV - FINANCES

10. TARIFS DE DROITS DE VOIRIE - 2020

Le Conseil municipal décide qu'à compter du 1^{er} janvier 2020, les tarifs relatifs aux droits de voirie et d'occupation du domaine public communal se décomposent de la façon suivante :

Droits de voiries	TARIFS 2020		Observations
	Tarif	Minimum d'encaissement	
Droit de place et de stationnement	le m2 / jour		Réduit de moitié pour petits spectacles ambulants
	0,62 €	84 €	Pour les forains dont le stand est <= 20m ² le minimum d'encaissement est fixé à 36€
Droit de dépôt			Réduit de moitié sur les voies non viabilisées
	2,26 €	62 €	La gratuité sera accordée si le dépôt ne dépasse pas 24 heures
Droit d'échafaudage	le ml / par semaine		La gratuité sera accordée si l'installation ne dépasse pas 24 heures
	3,41 €	62 €	

Unanimité

11. TARIFS DU MARCHÉ - 2020

Le Conseil municipal décide qu'à compter du 1^{er} janvier 2020, les tarifs relatifs au marché se décomposent de la façon suivante :

Libelle	Tarifs 2020
Emplacement	Le mètre de façade 1.20 €
Droit de place hors marché	Le mètre de façade 3,40 €

Unanimité

12. TARIFS DU CIMETIERE - 2020

Le Conseil décide qu'à compter du 1^{er} janvier 2020, les tarifs relatifs au cimetière se décomposent de la façon suivante :

Libelle	Durée	Tarifs 2020
Concessions	15 ans	477,00 €
Concessions	30 ans	711,00 €
Concessions	50 ans	1 293,00 €
Concessions	Perpétuelles	4 008,00 €

Emplacement columbarium	15 ans	597,00 €
Emplacement columbarium	30 ans	813,00 €
Emplacement columbarium	50 ans	1 350,00 €
Plaque columbarium		72,00 €
Taxe d'inhumation		69,00 €
Mise en caveau provisoire forfait + 3 /jour		90,00 €

Unanimité

13. TARIFS DES LOCCATIONS DE SALLES - 2020

Le Conseil municipal décide qu'à compter du 1^{er} janvier 2020, les tarifs de location des salles communales ainsi que les cautions se décomposent de la façon suivante :

Location à la journée			
Salle	Gratuité	Habitants et contribuables de la commune	Extérieurs
Salle André Ravier	Aux associations Mandrionnes	438 €	749 €
Salle Pierre Nicol	Aux associations Mandrionnes	383 €	653 €
Bernard Thoreau	Aux associations Mandrionnes	462 €	789 €
Bergerie	Aux associations Mandrionnes	577 €	987 €
Barras	Aux associations Mandrionnes	429 €	697 €
Salle Orléans			2 707 €
			Exceptionnellement aux personnes morales en fonction des disponibilités
Location demi-journée			
Bernard Thoreau	Aux associations Mandrionnes	289 €	495 €
Bergerie	Aux associations Mandrionnes	346 €	592 €
Barras	Aux associations Mandrionnes	268 €	429 €

Cautions pour les locations de salles		
Ménage	Cauti on de 114€	Pour les salles : Ravier, Nicol, Thoreau, Bergerie, Barras.
Clef	Cauti on de 52€	
Dégâts	Cauti on de 226€	
Ménage	Cauti on de 206€	Pour la salle Orléans
Clef	Cauti on de 52€	
Dégâts	Cauti on de 412€	

Que La deuxième demi-journée consécutive de location est à demi-tarif pour l'ensemble des salles.

Unanimité

14. TARIFS DES INSERTIONS PUBLICITAIRES - 2020

Le Conseil municipal décide qu'à compter du 1^{er} janvier 2020, les tarifs relatifs aux insertions publicitaires se décomposent de la façon suivante :

- 1/8 de page 150€
- 1/4 de page 300€
- Page entière 1 000€

Unanimité

15. ATTRIBUTION D'UN ACOMPTE DE SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Conseil municipal décide d'attribuer un acompte représentant 50% de la subvention 2019 au Centre Communal d'Action Sociale soit 143 500€ au titre de l'année 2020 qui sera versé au fur et à mesure des besoins.

Unanimité

16. ATTRIBUTION D'UN ACOMPTE DE SUBVENTION A L'AMICALE DU PERSONNEL

Le Conseil municipal décide d'attribuer un acompte représentant 50% de la subvention 2019 à l'amicale du personnel soit 12 150 € au titre de l'année 2020 qui sera versé au fur et à mesure des besoins de l'association.

Unanimité

17. DECISION MODIFICATIVE N°3

Le Conseil municipal décide d'approuver la décision modificative n° 3 du budget de la commune pour l'exercice 2019 telle qu'elle est explicitée ci-après dans le tableau :

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Compte	Montant	Compte	Montant
13916	900,00	024	2 040,00
13931	36 900,00	1338	4 445,00
13932	15 882,00		
13938	460,00		
2041511	3 200,00		
TOTAL	57 342,00	TOTAL	6 485,00

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Compte	Montant	Compte	Montant
657348	1 500,00	777	54 142,00
TOTAL	1 500,00		54 142,00

Unanimité

V – ADMINISTRATION GENERALE

18. VCEU : MOTION DE SOUTIEN A LA MOBILISATION EN COURS POUR UN ESPACE DEDIE AUX ELEVES DU COLLEGE SIMONE VEIL ET AUX ASSOCIATION SPORTIVES MANDRIONNES

Le Conseil municipal décide d'apporter son soutien à la mobilisation en cours pour appuyer la demande des parents d'élèves, auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental du Val de Marne, de Monsieur le recteur d'académie de Créteil, de Madame la directrice académique de l'éducation nationale de Créteil, du Territoire « GPSEA ».

Demande que les différents acteurs (Département, Inspection Académique, Territoire, Commune, Associations) s'engagent à réfléchir et proposer dès janvier 2020 des solutions alternatives durables à la fois pour les enseignants, les élèves et les associations de la commune.

Unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le lundi 9 décembre 2019 à 22h00.

Mandres-les-Roses, le 10 décembre 2019

Le Maire,
Jean-Claude PERRAULT

